



Réseau des Émetteurs Français REF 69

23 bis rue Roger Radisson

69005 Lyon

Règlement intérieur du salon Ond'Expo 2026

Le Réseau des Émetteurs Français (REF 69) est une association sans but lucratif, elle organise le salon On-d'Expo pour promouvoir l'activité radioamateur dans la région.

Le REF 69 ne peut être tenue pour responsable des accidents qui pourraient survenir dans les stands, lors du déchargement, du chargement et de la manipulation de matériel.

L'association maintient une surveillance active durant toute la durée du salon, même la nuit. Elle ne peut cependant être tenue pour responsable des vols ou des dégradations du matériel exposé.

Les tables réservées, non occupées le matin à 9h00, seront redistribuées.

Le REF 69 ne peut être tenue pour responsable de l'origine et des modalités de vente du matériel pendant le salon. Le vendeur seul sera tenu de justifier de la régularité des transactions en cas de contrôle. L'exercice de la garantie des matériels neufs et d'occasion vendus sur le salon est à la seule charge du vendeur, la responsabilité du REF 69 en ce domaine ne pouvant être mise en cause.

Les exposants professionnels, les brocanteurs et les associations s'engagent à respecter les règles d'ouverture, de fermeture et de fonctionnement du salon, ainsi que toutes les décisions prises par les organisateurs dans l'intérêt du salon.

L'installation du stand devra être terminée à l'heure d'ouverture au public le matin. Le démontage ne devra pas intervenir avant la fin du salon.

Les stands d'activités sont placés sous la responsabilité du titulaire nommément désigné. Les stands d'associations et de radio-clubs invités sont placés sous la responsabilité de leur président respectif. La décoration des emplacements et notamment l'éclairage nécessaire sont du ressort des responsables de stands, à partir des prises de courant disponibles dans les locaux.

Une permanence dans les stands doit être assurée pendant toute la durée du salon.

La superficie d'un module mis à disposition gratuitement peut être diminuée sur simple décision de l'organisation. L'identification des associations des clubs devra apparaître clairement sur le stand. Les animaux sont interdits à l'intérieur du salon pendant toute sa durée.

Signature du responsable du stand :